

TARIFS

COMMISSIONS DE TRANSACTION

Tous nos prix sont indiqués frais d'agence inclus (F.A.I.)*.

1.5 %	de > 11 M € à ≥ 8 M €	4.5 %	de > 1 M € à ≥ 700 K €
2 %	de > 8 M € à ≥ 5 M €	5.5 %	de > 700 K € à ≥ 400 K €
2.5 %	de > 5 M € à ≥ 2 M €	6.5 %	de > 400 K € à ≥ 100 K €
3. %	de > 2 M € à ≥ 1 M €	7.5 %	de > 100 K € à ≥ 1 € avec un minimum de 3500 €

HONORAIRES DE LOCATIONS – PLAFONDS APPLICABLES

HONORAIRES à la Charge du Locataire

Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail : 8 € max / m²

Frais d'état des lieux : 3 € max/ m²

HONORAIRES à la Charge du propriétaire

Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail : 8 € max / m²

Frais d'état des lieux : 3 € max/ m²

SERVICE GESTION LOCATIVE

7, 8 % TTC des sommes encaissées

(*) Taux T.V.A : 20,0 %

Honoraires de commissions et de négociations pouvant être soumis à des modifications, laissées à la discrétion de nos clients.

SERVICE GESTION LOCATION SAISONNIERE

18 % TTC maximum d'un loyer encaissé
Avec un minimum de 30 € TTC.